



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

DEVELOPPEMENT DU SCHEMA INFORMATIQUE

**RECOURS A LA CENTRALE D'ACHAT DE L'UGAP POUR LA MISE EN PLACE D'UNE
SOLUTION DE GESTION ET DE MAINTENANCE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR -
PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT, DE PARAMETRAGE ET DE MISE EN
PRODUCTION SPECIFIQUES AUX METIERS DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT - SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE**

Considérant la volonté de maîtriser son patrimoine, de constituer une base de données unique centralisée, transversale et fonctionnelle pour faciliter l'exploitation, la maintenance et la gestion du patrimoine des services de la direction du petit cycle de l'eau, il y a nécessité pour la Communauté d'Agglomération de mettre en place une solution informatique de gestion et de maintenance assistée par ordinateur :

- convergente et unique pour standardiser et sécuriser les processus de maintenance
- permettant le pilotage de l'activité technique et l'amélioration de la performance,
- permettant une mise en relation avec les usagers,
- ouverte vis à vis des autres éléments des systèmes d'information de la collectivité,
- permettant de rationaliser les parc applicatif de la collectivité,

Considérant que ce projet s'inscrit dans la feuille de route numérique territoriale de la Communauté d'Agglomération permettant notamment d'obtenir des fonds au titre du FEDER via la Région Hauts-de-France à hauteur de 60 %,

Considérant que pour assurer la réussite de ce projet au sein des services de la direction du petit cycle de l'eau, il y a lieu de bénéficier de prestations d'accompagnement, de paramétrage et de mise en production spécifiques aux métiers de l'eau et de l'assainissement comprenant notamment :

- le déploiement de la gestion des équipements des services de l'eau et de l'assainissement
- l'assistance à la mise en œuvre d'un outil de reporting personnalisé
- l'assistance à la mise en œuvre des connecteurs standards
- l'accompagnement à la personnalisation du système
- l'interfaçage avec les outils du Système d'Information Géographique de la Communauté d'Agglomération
- le déploiement d'une gestion des stocks
- le déploiement de la gestion des plans d'interventions
- les formations spécifiques,

Considérant que l'UGAP propose, dans des conditions économiquement avantageuses, les prestations d'accompagnement, de paramétrage et de mise en production spécifiques aux métiers de l'eau et de l'assainissement pour la solution transversale de gestion et de maintenance assistée par ordinateur correspondant aux besoins pour un montant de 106 301,91 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation de commandes auprès d'une centrale d'achat conformément aux règles en vigueur.

Le Président,

DECIDE de signer un bon de commande avec la centrale d'achat UGAP ayant pour objet les prestations d'accompagnement, de paramétrage et de mise en production spécifiques aux métiers de l'eau et de l'assainissement pour la solution transversale de gestion et de maintenance assistée par ordinateur correspondant aux besoins, pour un montant de 106 301,91 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **12 SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DEPAEUW Didier

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **12 SEP. 2025**

Et de la publication le : **12 SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DEPAEUW Didier